

Par courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Montréal, le 14 août 2026

Me Johanne Skelling
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Objet : Rio Tinto - Demande d'inscription au processus de consultation /
Dossier de la Régie : R-4353-2026

Madame la Secrétaire,

La présente constitue la demande d'inscription de Rio Tinto au processus de consultation visé en objet. Rio Tinto souhaite soumettre un mémoire sur ses observations relativement aux conséquences économiques du cadre réglementaire actuel concernant la socialisation du gaz de source renouvelable (GSR) d'ici au 23 septembre prochain et, si la Régie le souhaite, participer à l'audience publique prévue dans la semaine du 19 octobre 2026.

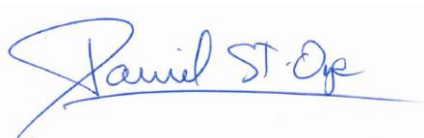
Nous désirons plus particulièrement soumettre nos observations et suggestions sur les sujets suivants:

- La progression optimale et prévisible des exigences de distribution de GSR minimalement d'ici 2035, selon différents scénarios et leurs impacts estimés sur les tarifs, les différentes catégories de consommateurs ainsi que sur le développement de la filière québécoise de production de GSR. Ces cibles devront également respecter la capacité de payer des consommateurs et préserver la compétitivité des entreprises;
- Les mécanismes à mettre en place afin de réduire au maximum, voire éliminer, les frais de socialisation et les chocs tarifaires et répartir équitablement leur impact entre les consommateurs et les différentes catégories de consommateurs;
- La réduction de la dépendance aux importations de GSR en examinant les options possibles liées aux volumes déjà contractés;
- La recherche d'incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif et à moindre coût qui s'arrime avec les besoins des consommateurs; et
- Les mécanismes de valorisation optimale des attributs GSR, notamment les unités de conformité au Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140), et pour réduire les obligations prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1), aux bénéfices des consommateurs et des distributeurs.

Nous croyons qu'il est possible de concilier transition énergétique et compétitivité économique, à condition d'adopter un cadre pragmatique, prévisible et soutenable. Rio Tinto souhaite demeurer un partenaire actif de cette transition, dans un environnement où la politique énergétique appuie la performance et la croissance de l'industrie québécoise.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question relative à la présente.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Daniel St-Onge

Directeur, Contrats d'Énergie | Aluminium – Région Atlantique

400-1190, avenue des Canadiens-de-Montréal

Montreal, Quebec, H3B 0E3

M + 1 438 355 4437

Daniel.St-Onge@riotinto.com